

**INFORMATION**

AGA-18-01-D3

**D3**

## **Rapport financier FIQ-SPSL**

présenté à l'assemblée générale annuelle  
du 29 mai 2018



FIQ - Syndicat des professionnelles  
en soins des Laurentides

Présenté par :

Manon St-Denis, Secrétaire-Trésorière FIQ-SPSL

## 1. Présentation du bilan financier 2017

- Présentation globale du rapport financier au 31 décembre 2017 par Monsieur Daniel Rochon CPA, de la firme *Dumoulin, Rochon S.E.N.C.*

## 2. Faits saillants :

### A. Bilan financier 2017

- Revenu global :	2 801 128 \$	(1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre 2017)
- Dépenses :	2 540 923 \$	(1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre 2017)
Excédant :	+ 260 205 \$	

### B. Quote-part provenant des syndicats fusionnés

Lors de l'accréditation du FIQ-SPSL, il a été convenu que les syndicats fondateurs versent une quote-part équivalente à 200\$ par membre cotisante. Ces versements ont été faits et totalisent un montant de 772 591 \$. Ce montant vise à assurer la mise en place du nouveau syndicat FIQ-SPSL, de toutes ses structures démocratiques et d'assurer la pérennité des activités syndicales au fil des années, en fonction des conjonctures. Ce montant, qui n'est pas récurrent d'une année à l'autre, est donc conservé en placement pour les fins pour lesquelles il a été versé. Il ne fait pas partie des revenus récurrents du bilan, quoiqu'il fasse partie des actifs.

### C. Libérations syndicales internes payées par l'Employeur

(Articles 6.04, 6.06, 6.14 et 6.16 de la convention collective nationale FIQ)

Lors de l'adoption des prévisions budgétaires, le nombre de journées de libérations syndicales internes payées par l'employeur (en sus de la banque de libérations syndicales internes) a été évalué en fonction des réalités existantes avant la fusion des syndicats. Cette évaluation a été faite en tenant compte de certaines données, mais en considérant que la fusion des syndicats et que la nouvelle réalité des unités locales pouvaient conduire à un nombre différent de rencontres avec l'employeur. De ce fait, l'estimation du nombre de journées de libérations payées par l'Employeur a été faite de façon conservatrice. Dans les faits, le nombre de rencontres réelles avec l'Employeur a été plus élevé pour les représentantes des unités locales et ainsi, le nombre de libérations syndicales payées réellement par le Syndicat est moindre que ce qui avait été prévu avant l'accréditation du FIQ-SPSL.

De même, nous devons préciser qu'il s'avère toujours plus prudent d'estimer le nombre de rencontres avec l'employeur en tenant compte des faits des années

antérieures, mais aussi en tenant compte de la conjoncture et en maintenant une approche plus conservatrice.

Prévisions de libérations syndicales internes (cf : Prévisions budgétaires 2017) :

3658 Journées prévues au total

- 1140 Banque de libérations prévues à la convention collective

**2518 Journées de libérations syndicales à payer par le FIQ-SPSL**

Bilan des libérations syndicales internes :

3059 Journées prises au total

- 1140 Banque de libérations prévues à la convention collective

**1919 Journées de libérations syndicales payées par le FIQ-SPSL**

#### **D. Mobilisation**

Bien qu'une prévision budgétaire ait été faite en 2017 pour des activités de mobilisation, cette prévision budgétaire avait été faite de façon générale et globale, sans plus de détails. Ce poste budgétaire a été en partie utilisé, considérant le fait que l'accréditation du nouveau syndicat a eu lieu en avril 2017 et que les activités de mobilisation ont débuté un peu plus tard.

De plus, la mise en place du FIQ-SPSL et le fonctionnement des unités locales au fil des mois ont permis une meilleure estimation des dépenses visées par ce poste. De ce fait, des précisions ont été apportées lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2018 en y précisant le budget réel disponible par unité locale pour la vie syndicale et en y précisant le budget accordé aux activités de mobilisation régionale. Et avec le contexte de négociation locale en cours, force est de constater que ce poste budgétaire sera grandement sollicité.

**3. Proposition adoptée lors du conseil intermédiaire de décembre 2017** (cf : statuts et règlements FIQ-SPSL, article 22.2 – Pouvoirs du conseil intermédiaire)

*« Le comité exécutif recommande l'adoption des prévisions budgétaires 2018 telles présentées, sous réserve du bilan financier au 31 décembre 2017 et des impacts de ce bilan sur les prévisions budgétaires 2018. »*

- L'effet recherché par cette proposition : Revoir les prévisions budgétaires en conseil intermédiaire advenant que le bilan financier 2017 annonce un déficit important, le cas échéant.

**4. Impacts des résultats du bilan financier 2017 vs les prévisions budgétaires 2018**

- Prévisions budgétaires 2018
  - Revenus : 3 808 800,00 \$
  - Dépenses : 4 234 346,00 \$
  - 425 546, 00 \$
- Conjoncture
  - Processus de négociation locale en cours;
  - Dossier temps supplémentaire obligatoire;
  - Mise en place des différents comités FIQ-SPSL;
  - Projets-pilote Ratio;
  - Plusieurs dossiers de réorganisation des centres d'activités du CISSS Laurentides;
  - Vie syndicale locale active et dynamique.

**5. Conclusion**

Considérant l'excédent des revenus sur les dépenses pour l'année financière (9 mois) 2017 de 260 205\$

Considérant la proposition adoptée lors du conseil intermédiaire visant les prévisions budgétaires 2018;

Considérant l'analyse de la conjoncture et l'évaluation politique et financière des activités du FIQ-SPSL à ce jour;

Les prévisions budgétaires 2018 adoptées lors du Conseil intermédiaire des 18 et 19 décembre 2017 continueront à être observées sans modifications.